

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 08 septembre 2016

Date d'affichage : 08 septembre 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal DESROUSSEAUX, maire.

Présents : Nicole BARD, Martine CATERINO, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER

Représentés : Aurélio VICQUERY par Pascal DESROUSSEAUX

Secrétaire : Madame Claude MARMIER

09/01 et 09/02 - Election d'un adjoint : Définition du rang et élection

M. le Maire rappelle tout d'abord la procédure à suivre concernant le rang occupé par le futur adjoint :
. soit il est nommé 1^{er} adjoint en lieu et place du précédent 1^{er} adjoint.
. soit l'on « remonte dans les rangs » c'est-à-dire que le nouvel adjoint prend le rang de 3^e adjoint, puis l'actuel 3^e adjoint devient 2^e adjoint, et l'actuel 2^e adjoint devient 1^{er} adjoint.

Nous votons d'abord, à main levée, pour donner notre accord sur la nécessité d'élire un nouvel adjoint au sein du conseil. Voté à l'unanimité.

Nous votons ensuite à main levée l'élection d'un adjoint en remplacement du siège vacant, soit au poste de Premier Adjoint. Le vote obtient 8 voix POUR, et 1 CONTRE.

Monsieur DESROUSSEAUX informe le conseil que Madame Nicole BARD se déclare candidate, ce qu'elle confirme.

Nous votons à bulletin secret pour l'élection de Nicole BARD. La candidate obtient 8 voix POUR et 1 BULLETIN BLANC.

09/03 - SDEA : élection d'un titulaire et d'un suppléant

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Suite au changement dans la composition du conseil municipal, il y a lieu de modifier les postes de titulaire et de suppléant auprès du SDEA. Pascal DESROUSSEAUX était précédemment titulaire, et Martine CATERINO suppléante. Monsieur le Maire demande à Martine CATERINO si elle souhaite garder ce poste de suppléante, ce qu'elle décline.

Sont désormais nommés : Nicole BARD, titulaire, et Pascal DESROUSSEAUX suppléant.
Approuvé à l'unanimité

09/04 - Autorisation générale et permanente de poursuite accordée au nouveau Percepteur

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Nous devons prendre une délibération pour accorder au nouveau Percepteur, Monsieur DUMAS (Trésorerie Troyes Principale) l'autorisation d'engager les poursuites nécessaires pour le recouvrement des créances. Accepté à l'unanimité

09/05 - Xdémat : Augmentation du capital

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Nous devons approuver l'augmentation de capital de X-Demat (gestion dématérialisée des dossiers de la commune), suite aux rattachements de nouveaux partenaires, donc sociétaires (actionnaires) de cette structure. Approuvé.

M. le maire en profite pour nous faire part de sa décision d'accepter une nouvelle clause proposée par X-Demat, intitulée X-Contact, qui est un traitement informatique centralisé de toutes les demandes formulées par mail (particuliers, entreprises, ...) auprès de la mairie. Montant de la cotisation annuelle: 15 €. Approuvé.

09/06 - Mise à disposition payante des agents communaux au service de l'eau

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Les agents communaux participant, dans leurs tâches, à la gestion de l'Eau (relevé des compteurs, surveillance du puits, ...), il convient de prélever sur le budget de l'Eau une participation au profit du budget de la Commune.

Cette participation doit être de 12.5% du chapitre 12 du budget, ce qui se traduira pour l'année 2016 par une somme de 6 648 €.

09/07 - ONF : Affouages 2017

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Nous devons approuver la mise en œuvre par l'ONF des coupes de bois et l'assiette des coupes pour l'année 2017. Approuvé.

09/08 - Mise en œuvre du SDCI : Composition du futur conseil

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Monsieur le Maire nous présente le SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale), fourni par la Préfecture de l'Aube suite au projet de rattachement de nos communes au Grand Troyes. Dans l'attente du texte exact des délibérations, il propose d'accepter le schéma établi par la Préfecture, consistant à pourvoir 136 sièges représentant les diverses communes rattachées au Grand Troyes (qui représentera en tout 166 476 habitants). Voté à l'unanimité

09/09 - Représentant au futur Conseil Communautaire du Grand Troyes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Lors de notre rattachement au Grand Troyes, entraînant la dissolution de la CDC, il faudra procéder à la réélection de nos conseillers communautaires. En ce qui concerne notre commune, les nominations se feront dans l'ordre du tableau du conseil municipal (le maire, titulaire pour représenter notre commune, + le 1^{er} adjoint, suppléant).

09/10 - SE : Tarif de l'eau

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Le prix de l'eau reste de 1,45 € par mètre cube, + 11,00 € de location de compteur (pour les foyers concernés), + 0,415 € de redevance pollution.

Dans la mesure du possible nous éviterons au maximum d'avoir à procéder à des augmentations de cotisations (eaux, taxes foncière et habitation), sachant que dans un avenir proche, lorsque notre commune sera rattachée au Grand Troyes, les cotisations et taxes diverses deviendront beaucoup plus incontrôlables...

09/11 - Renouvellement du contrat JVS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	8+1	9	0	0

Le contrat arrive à échéance et nous avons la possibilité, soit de racheter l'ordinateur qui était mis à notre disposition, et redémarrer un nouveau contrat (avec frais d'inscription, soit 4 020 € la première année), soit adopter un service appelé Horizon Cloud (dont l'avantage est de ne plus avoir à faire de sauvegardes), dans ce cas nous payons 4 005 € de frais d'inscription puis 2 799 €/an, (location de l'ordi et maintenance), avec reconduction tacite tous les 3 ans. Validé

Questions diverses :

- . Le CCAS se réunira jeudi 22/09 afin de programmer la distribution des colis de Noël, les prochaines animations, et définir les futures actions à mener auprès des personnes âgées de notre commune.
 - . La mairie a mis en place le calendrier pour le relevé des compteurs d'eau, les foyers seront prévenus en temps voulu du passage des agents.
 - . Nous allons prendre rendez-vous avec chaque responsable d'association afin d'organiser une réunion commune à toutes (programme des animations, actions menées ensemble,...).
 - . Le Marché de Noël a lieu les 26 et 27 novembre 2016. Nous devons faire en sorte que les décorations de Noël soient installées dans les jours précédant cette manifestation, qui remporte toujours beaucoup de succès.
 - . Comme à l'habitude, la cérémonie commémorative du 11 novembre donne rendez-vous aux citoyens buceyons à 11 heures à la mairie, afin de se rendre au Monument, puis au cimetière, et ensuite partager le verre de l'amitié dans la salle du conseil.
- Futurs travaux.
- . Notre église présentant diverses dégradations, assez importantes pour certaines, des devis sont en cours afin de procéder aux travaux nécessaires les plus urgents dans un premier temps.
 - . L'installation électrique du stade ayant subi une avarie assez importante (hausse brutale de tension), il y a lieu de procéder à la réparation des parties endommagées.
 - . La société Eiffage nous a fourni plusieurs devis et diverses possibilités de réparation pour le chemin du Monument ; une réunion est à l'ordre du jour entre tous les riverains afin de prendre une décision sur les travaux à commander.
 - . La mise en lettres dorées des noms des soldats morts pour la France sur le Monument aux Morts est terminée : après concertation avec l'entrepreneur, seuls les noms figurant en haut du monument seront « dorés », et les inscriptions et palmes gravées dans le bas resteront dans leur aspect actuel, pour ne pas « charger » l'ensemble.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22:30 .

Fait à BUCEY EN OTHE, les jours, mois et an susdits

Le maire,